

PRESENTATION SIMPLIFIEE COMPTE ADMINISTRATIF 2024

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PARC SAINT-MAMET

Le 15 mars 2023, le conseil municipal a voté la création du budget annexe « Lotissement Parc Saint-Mamet ». Ce budget est assujetti à la TVA.

L'analyse des différents chapitres fait apparaître **un respect des autorisations budgétaires.**

En 2024, il a été constaté l'acquisition du terrain, des frais d'étude, les situations de travaux, les écritures de stock ainsi que les premières cessions.

L'exercice 2024 dégage **un déficit global de 1 042 852.56 €** qui se décompose ainsi :

- un résultat de fonctionnement de **- 55 481.68 €**
- un solde d'exécution de la section d'investissement de **- 873 541.49 €**
- un solde des restes à réaliser en fonctionnement de **- 113 829.39 €.**

Il convient de noter que les terrains restant à la vente représentent une recette de 1 943 140 €.

Par ailleurs, nous n'avons pas eu à utiliser en 2024 la ligne de trésorerie pour payer les travaux puisque la trésorerie du budget principal était suffisante.